

Partie Civile M LABORIE, gérant de la société Eve Construction

M. le Maire expose au conseil municipal l'évolution de la procédure suivie contre M. LABORIE Laurent et rappelle que le policier municipal a dressé un procès-verbal d'infraction aux règles d'urbanisme du fait de l'installation sur une parcelle cadastrée section C n° 710 d'une activité de Bâtiments & Travaux Publics, en infraction aux articles L 421-1 et du Code de l'urbanisme, réprimée par l'article L 480-4 du même Code.

M. le Maire précise que le procès-verbal de police municipale établi a été transmis au Parquet pour suite à donner, circonstance qui n'empêche pas la commune d'agir et d'engager toute action appropriée, soit pénale (citation directe du prévenu devant les juridictions répressives), soit civile (enlèvement des ouvrages) lorsque comme en l'espèce, il est relevé des infractions aux dispositions du code de l'urbanisme et au PLU ainsi qu'à diverses servitudes administratives relatives à l'occupation des sols.

M. le Maire précise par ailleurs que les articles L 160-1 et L 480-1 du Code de l'urbanisme permettent à la commune de se constituer partie civile dans ce type de contentieux.

Il est proposé que la commune :

-DÉCIDE de se constituer partie civile dans l'instance contre M. LABORIE Laurent engagée devant les juridictions répressives, poursuites et diligence du ministère public, pour violation des dispositions du code de l'urbanisme, du PLU ainsi que de diverses servitudes administratives relatives à l'occupation des sols.

-DÉCIDE en conséquence de solliciter, à titre de dommages et intérêts au profit de la commune, une somme de 1 € symbolique et le prononcé de toute mesure utile et nécessaire de restitution.

Vote : unanimité

Diagnostic éclairage public / SMEG

M. le Maire propose que le conseil se prononce pour solliciter le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation d'un diagnostic complet de l'éclairage public avec une participation financière de la commune de 1088€

Vote : unanimité

Consultation maître d'œuvre Conseil Départemental – travaux AEP

Il s'agit d'un partenariat avec le Conseil départemental pour accompagner la commune dans la réalisation d'étude et de travaux, notamment ceux prévus dans le schéma directeur de l'eau.

Vote : unanimité

Classement voirie communale

M. le Maire explique que le dernier classement datait de 1964. M. Palay précise que le calcul de la longueur des voies communales en kilomètres entre dans le calcul de la DGF.

Vote : unanimité

Convention bibliothèque avec le Conseil Départemental

Il s'agit de la convention classique entre le Conseil Départemental et la commune concernant la bibliothèque municipale. La commune s'engage à mettre à disposition les outils nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci.

Vote : unanimité

Vente – parcelle A 441

M. le Maire rappelle que la maison des Gardes verts et le garage Palisse ont été mis en vente lors de la dernière séance. Il n'y a eu qu'une offre reçue pour le garage. L'acquéreur propose la somme de 17 500 €uros net vendeur, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acquéreur.

Vote : 3 contre, une abstention

Avis schéma mutualisation

Le Schéma de mutualisation proposé correspond à la création de 3 services :

- Service mutualisé ADS
- Service commun «police de jour »
- Service commun «en matière de conseil, maintenance et développement des systèmes

informatiques et de téléphonie».

Il s'agit de donner son avis sur ce schéma, soit favorable ou défavorable.

Vote : Favorable à l'unanimité

Création d'un service commun « police de jour »

M. le Maire explique qu'il s'agit de valider la création d'un service commun de « police de jour ». Le but est d'avoir 3 agents à plein-temps qui tourneraient sur les villages adhérents et que, pour Collias, il s'agirait d'avoir une présence tous les jours.

M. le Maire explique que le coût induit pour la commune ne devrait pas changer par rapport au coût actuel.

M. le Maire explique qu'il y aurait deux patrouilles, une de 1 agent, l'autre de 2. Une patrouille au moins deux fois par semaine pour l'école le matin, une patrouille l'été qui passera plusieurs fois dans la journée, tous les jours.

M. le Maire précise qu'il s'agit de prendre position sur la création du service dans un premier temps, pas sur l'adhésion.

Vote : unanimité

Adhésion et convention de création d'un service commun « police de jour »

Il s'agit de la possibilité d'adhérer si le service se crée. M. le Maire précise que cela ne pourra se faire qu'avec l'accord du policier municipal actuel. M. le Maire précise que chaque maire reste maître sur sa commune du pouvoir judiciaire mais délègue seulement la gestion hiérarchique à la communauté de commune. Points positifs : plus de jours de présence, un travail à plusieurs, sécurisant pour les agents. Points négatifs : perte de la proximité immédiate de l'agent et du travail administratif qu'il réalise actuellement mais qui sera externalisé à la CCPG.

Vote : 3 contre

Création d'un service commun «en matière de conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie »

La participation financière pour chaque commune demanderesse est de 1€ par habitant. L'idée est de pouvoir mutualiser les logiciels, les serveurs, de mettre en réseau les compétences, de pouvoir faire des achats en commun (photocopieurs, téléphonie...).

La CCPG propose que le paiement de ce service se fasse soit par une facture soit par une diminution de l'attribution de compensation.

Vote : unanimité

Adhésion et convention de création d'un service commun « en matière de conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie »

Gain sur la CCPG estimé à 900 000€ d'économie si tout le monde adhère.

Vote : unanimité

Avis sur le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunal)

- **Extension du périmètre du SMEG aux communes d'Uzès et de Nîmes**

Avis : FAVORABLE à l'unanimité

- **Dissolution du Si de protection du Bas Gardon**

Syndicat qui existe depuis de nombreuses années mais, depuis, le SMAGE s'est mis en place. De ce fait, ces deux syndicats font doublon. Le SMAGE fait beaucoup de travaux alors que le nombre d'actions du SI est beaucoup plus faible.

Avis : FAVORABLE à l'unanimité

Fusion du SIVU du massif du Gardon

Il s'agit d'un syndicat qui s'occupe notamment de la gestion des DFCI. Le vote du syndicat sur cette même fusion a été défavorable suite à l'incertitude sur le devenir de la CCPG.

Avis : DÉFAVORABLE à l'unanimité

Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps

Afin de pouvoir embaucher, en tant que titulaire, l'agent à l'urbanisme (actuellement en CDD), il est proposé de créer un poste à mi-temps. (D'autant plus que l'agent en congé de disponibilité du service de l'urbanisme devrait être muté au 1^{er} janvier 2016 sur une autre structure)

Vote : un contre

Subventions aux associations

Cette année, chaque association demandeuse reçoit une somme forfaitaire de 100€. En sus, la répartition des subventions restantes répond aux critères suivants :

- 10% pour le nombre d'adhérents.
- 35% pour le nombre de manifestations ouvertes au public et gratuites
- 25% pour le nombre de manifestations ouvertes au public et payantes
- 30% pour le ratio dépenses annuelles/solde bancaire en fin d'exercice

Compte tenu de ces critères, des justificatifs produits, et des contraintes budgétaires de la commune, les subventions suivantes sont proposées :

Association Boules et Pêche	354 €
Les chats libres colliassois	355 €
Office de la Culture et du Tourisme	412 €
Association Les Amis du Patrimoine	658 €
Association des Parents d'Elèves	772 €
Association Club des loisirs et du tourisme	374 €
Un Projet Pour Collias	296 €
Le potager partagé	258 €
Comité des fêtes	519 €
TOTAL	3 998 euros

Ainsi que l'attribution aux 3 associations d'utilité collective, qui ne rentrent pas dans le système attributaire précédent, des subventions suivantes :

Coopérative scolaire	800 €
Bibliothèque J et G Demaison	1000 €
La Prévention Routière	200 €
TOTAL	2 000 euros

Vote : unanimité

Délégation supplémentaire au Maire

M. le Maire propose d'ajouter la délégation de pouvoir grever les parcelles communales de servitudes pour les réseaux. (Eau, électricité, télécom).

Vote : 2 contre, 2 abstentions

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs

publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

La commune de Collias rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- et elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Collias soutient la demande de l'AMF de, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, révision du programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Vote : unanimité

Engagement de 25% des dépenses d'investissement de 2015 sur 2016

Il est demandé, comme chaque année, d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du BP 2016 sur la base des enveloppes financières suivantes :

- Budget principal Commune, chapitres 20, 21 et 23 : **25 % des dépenses d'investissement du budget primitif 2015, mêmes chapitres**
- Budget Eau et Assainissement, chapitre 23 : **25 % des dépenses d'investissement du budget primitif 2015, mêmes chapitres**

Vote : unanimité

Questions diverses/ Informations

- **RH : Rectificatif par rapport au dernier Conseil Municipal et information**

Mme Mollis informe le Conseil qu'ils ont dû faire face à l'arrêt de travail d'un agent en CAE. En effet, cet agent a été arrêté depuis septembre jusqu'à ce jour et la commune a dû embaucher une personne en CDD pour son remplacement. Elle tient également à remercier Mme Sarmiento pour son implication lors du début de l'arrêt maladie au mois de septembre.

- **Rectificatif PV du dernier conseil municipal :**

Mme Mollis explique que lors de la réunion générale de l'équipe scolaire du 22 juin, il a été demandé à l'équipe de réfléchir sur les activités périscolaires de la rentrée.

Il n'y a pas eu de réponse de leur part et pas de relance à ce sujet de la part de la municipalité. De ce fait, quelques jours avant la rentrée, la commune a contacté les agents concernés en dernière minute pendant leurs vacances. Les torts à ce sujet sont donc partagés.

- M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu une facture du SMEG concernant l'enfouissement des réseaux Télécom pour un montant d'environ 20 000 € à payer qui correspond au solde d'une facture de 2013.

M. le Maire demande à l'opposition de réfléchir s'il y a peut-être d'autres factures en suspens qui pourraient se présenter à l'avenir pour anticiper sur le budget 2016.

- Point sur les travaux de la station d'épuration : M. Bottani explique qu'il y a actuellement des travaux sur les lagunes, 110 tonnes de boues ont été retirées. Il va falloir ensuite mettre des

galets en fond de lagune. Des aides sont disponibles sauf sur cette dernière partie.

Questions de l'opposition :

- SICTOMU : Pourquoi Collias a voté contre l'extension du SICTOMU ?
Mr le Maire répond qu'il a voté initialement contre la sortie du SICTOMU et qu'il est un des plus farouches défenseurs de cette position. Il pense qu'il a dû mal comprendre ce vote et explique que celui-ci s'est fait très rapidement lors du dernier bureau de la CCPG. Mr Bardoc demande de donner un avis favorable au projet d'extension de colonnes enterrées.
- M. le Maire propose qu'il y ait une réunion d'information faite sur les fonds LEADER attribués par l'Europe à la salle André Clément.
- La Maison Gaillard a été achetée par la commune. M. le Maire explique que les festivités de l'Épicerie de l'Art ne demandaient pas à être aux normes d'un ERP car il s'agissait seulement d'une exposition et que l'association Babart avait les assurances correspondantes à cette manifestation. De plus, il souligne le côté positif du retour de l'Épicerie de l'Art à Collias, le siège social de l'association restant à Argilliers.
- M. le Maire explique qu'il a reçu plusieurs plaintes d'administrés qui ont été démarchés pour savoir s'il existait des permis de constructions sur des terrains proches de chez eux. Il demande si l'opposition est au courant qu'il y a des personnes qui font ces "enquêtes" d'urbanisme. M. Perrier convient qu'il sait qui est à l'origine de ces "enquêtes", répond qu'il y a beaucoup de gens qui s'interrogent dans le village sur le terrain en question, que cela part de rumeurs, qu'il est important de savoir.
Mme Delvordre ne comprend pas à quel titre une personne se permet de demander des documents la concernant directement à d'autres personnes du village, de les appeler chez eux... M. Palay s'étonne de cette nouvelle manifestation de malveillance parfaitement répugnante. Mme Mollis trouve cela humainement impensable et indécent et considère cela comme de l'acharnement contre une famille qui a perdu tous ses biens et a été traumatisée
- M. Perrier demande ce qu'il en est des cloches du village. Mme Baxter répond que cela coûte cher, qu'ils cherchent des aides et qu'ils s'en occupent.

Question du public :

- Mme Goudet demande de combien est la subvention à son association ? Mme Mollis lui répond 658€ ainsi qu'annoncé lors du vote. Mme Goudet précise que les panneaux que son association va faire placer sur le chemin de l'ermitage vont coûter 4000€... Elle en profite également pour signaler des problèmes de fils électriques et de gouttières sur l'Église. M. Bottani répond que les fils ont été remontés.
- M. BRAU se demande comment cela se fait que la commune ait organisé une fête pour M. Pingaud ? M. le Maire répond que la commune n'a pas déboursé un euro et qu'elle a juste prêté la salle Clément.
Il demande ensuite pourquoi il n'y a plus de cahier de doléances ? M. le Maire et M. Bottani lui répondent que ce cahier a été simplement remplacé par des fiches de doléances ou fiche travaux selon la demande. M. Brau répond qu'il va faire sa remarque qu'il aurait voulu noter dans le cahier à l'oral. Il trouve déplorable que M. le Maire dans son discours pour l'hommage aux victimes des attentats du 13 novembre ait tout mélangé : politique et chemin de fer. M. le Maire entend l'avis de M. Brau, qu'il ne partage pas.

La séance est levée à 21h30.